

## **Règlement du Concours CleaningBOX Hubo 2021**

### **1. ORGANISATION**

- 1.1. Dans le cadre de l'action CleaningBOX, Hubo België nv (dont le siège social est établi à 2160 Wommelgem, Koralenhoeve 35 et inscrite au registre des personnes morales à Anvers, section Anvers, avec numéro d'entreprise 0411.982.457) (ci-après l'Organisateur) organise en collaboration avec BOX&GO BVBA (Pastorijstraat 6 – 2580 Grasheide) un concours portant le nom de "Grattez et Gagnez" (ci-après le Concours). Ce Concours implique que le client qui achète une CleaningBOX peut tenter de remporter un des prix mentionnés ci-dessous.
- 1.2. Ce Concours est annoncé au moyen du dépliant distribué selon les communes de distribution du dépliant Hubo en Belgique, via le site web [www.hubo.be](http://www.hubo.be) ainsi que via le formulaire qui se trouve dans la CleaningBOX.
- 1.3. Le Règlement du Concours est à disposition sur le site web de Hubo (page web de ce Concours) et sur simple demande.

### **2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LE DÉROULEMENT**

- 2.1. La participation au Concours implique la connaissance complète et l'acceptation irrévocable sans réserve du règlement du concours.
- 2.2. L'Organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement, et ce à tout moment, sans avis préalable et sans obligation de se justifier ou de motiver sa décision. Ces modifications seront d'application pour tous les participants. Aucune erreur d'impression ou d'écriture ne peut entraîner une indemnisation ou quelque obligation que ce soit pour l'Organisateur.
- 2.3. L'Organisateur se réserve le droit de mettre fin au Concours si une fraude est découverte, et ce à tout moment, sans avis préalable et sans obligation de se justifier ou de motiver sa décision.
- 2.4. En participant à ce Concours, les participants acceptent sans conditions et sans aucune réserve chaque article du présent règlement et chaque décision éventuelle qui doit être prise par l'Organisateur dans le cadre de ce Concours. Toutes les situations qui ne sont pas explicitement prévues dans le présent règlement seront réglées par l'Organisateur.
- 2.5. Toute réclamation relative au présent Concours doit être envoyée directement à: Hubo België nv, Concours Grattez et Gagnez, Koralenhoeve 35, 2160 Wommelgem ou via la page de contact du site web de l'Organisateur.

### **3. PARTICIPATION AU CONCOURS**

- 3.1. Le Concours est ouvert à toutes les personnes physiques - consommateurs âgées au moins de 18 ans.
- 3.2. Ce Concours a pour but de récompenser les participants qui donnent une réponse correcte à une question de connaissance. Le Concours commence lorsque les participants trouvent le ticket "Grattez et Gagnez" dans la CleaningBOX. Sur ce ticket se trouve une question de connaissance avec 3 réponses possibles. En grattant la pellicule opaque sous seulement 1 des 3 réponses, vous verrez si vous avez choisi la bonne réponse. Si c'est le cas, vous pouvez gratter la pellicule opaque dans le cadre sur la droite pour voir si vous avez gagné un prix.
- 3.3. Chaque participation allant à l'encontre des règles établies sera considérée comme non valable. Un ticket sur lequel plusieurs réponses ont été grattées sera non valable et ne donnera pas droit au prix éventuel indiqué sur le ticket.

- 3.4. Les personnes suivantes ne sont pas autorisées à participer au Concours:
- les personnes ayant un lien (juridique) direct ou indirect avec l'Organisateur, les franchisés de l'Organisateur ou avec une des sociétés impliquées dans l'organisation ou la diffusion du Concours, notamment les sociétés de communication, de publicité et de marketing;
  - les parents des personnes précitées et toute personne domiciliée à la même adresse (y compris les partenaires, époux, frères et sœurs, enfants).
- 3.5. Un même participant peut participer plusieurs fois au Concours.

#### **4. PRIX**

- 4.1. Les prix décernés aux gagnants ne peuvent à aucun moment être remis en question. Ils ne peuvent pas non plus être échangés (ni contre de l'argent ni contre un autre article) ou remplacés, en partie ou en totalité, pour quelque motif que ce soit.
- 4.2. Les prix ne sont pas transmissibles.
- 4.3. L'Organisateur se réserve le droit de remplacer les prix par un prix de valeur équivalente et - dans la mesure du possible - avec des caractéristiques équivalentes. Un prix ne peut pas être partagé et doit être accepté tel qu'il est décerné.
- 4.4. Les prix à gagner sont les suivants:
- 1x Sauna infrarouge Health Mate, valeur € 9.875,- (TVA incluse)
  - 5x Lave-linge Samsung QuickDrive™, valeur € 549,- (TVA incluse)
  - 5x Séjour en famille pour 4 personnes à Holiday Suites d'une valeur de € 450 (TVA incluse) - <https://www.holidaysuites.be/fr/destinations/> - midweek (lu-je) ou weekend (ve-sa) – chambre standard (4-5 personnes) – draps de lit, nettoyage lors du départ et nuitée inclus – Toutes taxes (énergie et touristique) incluses – Prix nominatif sous la forme d'un bon de valeur – Le bon de valeur peut être utilisé pour une réservation sur le site web - Non échangeable, non transmissible – Utilisable une seule fois - Non valable pendant les congés scolaires – Séjour suivant les disponibilités
  - 30x Plateforme de travail Altrex Handy Horse, valeur € 109,- (TVA incluse)
  - 50x Planche à repasser Keter Lotus, valeur € 69,95 (TVA incluse)
  - 25x Gratte-givre électrique Kärcher EDI 4, valeur € 59,95 (TVA incluse)
  - 50x Set de nettoyage Vileda Easy Wring & Clean Turbo, valeur € 44,99 (TVA incluse)

#### **5. DÉSIGNATION DU GAGNANT**

- 5.1. Le ticket "Grattez et Gagnez" indique immédiatement si le participant a gagné un prix.
- 5.2. Les gagnants doivent – pour réclamer leur prix – envoyer un e-mail à [monprix@boxandgo.be](mailto:monprix@boxandgo.be) avant la fin de la période du concours (soit au plus tard le 31/03/2021). En cas d'envoi de l'e-mail après cette date, le droit au prix expirera. Les gagnants seront contactés par e-mail, et ils devront répondre à cet e-mail dans les 5 jours.
- 5.3. Pour des raisons logistiques, tous les envois seront traités en une seule fois. La réception des prix par les gagnants est prévue à partir du 15/04/2021. La livraison/l'envoi peut se faire uniquement à une adresse en Belgique ou en France.
- 5.4. Le gagnant doit être en mesure de présenter son ticket "Grattez et Gagnez" à tout moment sur simple demande de l'Organisateur.

#### **6. EXCLUSION ET POURSUITES**

- 6.1. Une personne qui remporte un prix sans satisfaire entièrement à toutes les conditions de participation perd automatiquement son droit au prix, sans indemnisation et sans aucun recours à l'égard de l'Organisateur.

- 6.2. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne qui entrave le déroulement de ce Concours et de poursuivre en justice toute personne qui commet un abus, une manipulation, une tromperie, une falsification ou une fraude relative au Concours tel que décrit dans le présent règlement.

## **7. RESPONSABILITÉ**

- 7.1. L'Organisateur ne peut être tenu responsable si le Concours doit être modifié ou annulé en raison de circonstances particulières. L'Organisateur exclut toute responsabilité pour tout dommage causé par sa faute, à l'exception de la non-exécution d'engagements qui constituent une des principales prestations du présent règlement du concours.
- 7.2. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident qui pourrait survenir au gagnant pendant l'utilisation ou la jouissance de son prix. Les gagnants doivent prendre eux-mêmes toutes les dispositions nécessaires afin d'être en possession des documents correspondants (permis de conduire, assurance, passeport, visa, abonnement, etc.) requis pour l'utilisation ou la jouissance de leurs prix.

## **8. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

- 8.1. Les données à caractère personnel des participants sont traitées conformément à la réglementation applicable, dont le Règlement Général sur la Protection des Données.
- 8.2. Le responsable du traitement des données à caractère personnel est l'Organisateur. Les données à caractère personnel communiquées lors de la participation au Concours sont utilisées uniquement pour le traitement du présent Concours (base juridique du contrat). L'Organisateur utilise l'image et les données à caractère personnel d'un gagnant uniquement à des fins promotionnelles si celui-ci a donné son consentement explicite à un tel traitement (base juridique du consentement). Les données des participants sont uniquement partagées avec les éventuels prestataires de service marketing et autres de l'Organisateur (tels que, mais sans s'y limiter, les entreprises postales, les organisateurs de voyages, etc.).
- 8.3. Les coordonnées des gagnants sont conservées pendant 10 ans.
- 8.4. Les participants disposent d'un droit d'accès, de correction et de suppression de leurs données. Les participants ont également le droit de demander à l'Organisateur de limiter le traitement de leurs données à caractère personnel ou de transmettre leurs données sous un format lisible par machine. Enfin, les participants ont le droit de déposer une plainte auprès de l'Autorité de protection des données. Pour exercer ses droits, le participant peut utiliser le portail conçu à cet effet par l'Organisateur ([https://gdpr.hubo.be/?lang=fr\\_BE](https://gdpr.hubo.be/?lang=fr_BE)) ou il peut s'adresser au service client (données de contact consultables sur le site web de l'Organisateur).
- 8.5. Si le participant s'oppose à la poursuite du traitement de ses données à caractère personnel durant le Concours, il est réputé renoncer irrévocablement à sa participation au Concours.

## **9. LEGISLATION ET TRIBUNAUX**

- 9.1. Le présent règlement du concours ainsi que le déroulement même du Concours sont soumis à la législation belge, à l'exclusion des dispositions du droit privé international.
- 9.2. Les tribunaux compétents pour prendre connaissance des contestations concernant la réalisation, la validité, l'exécution, le respect et l'interprétation du présent règlement du concours sont les Tribunaux d'Anvers, section Anvers. En cas de litige concernant l'application du règlement du concours, le client s'engage à rechercher en premier lieu un accord amiable en concertation avec l'Organisateur, avant de lancer une procédure judiciaire.